

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 A SAINT CREPIN IBOUVILLERS

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Jacques LAURO, ancien PDG de Norinco est décédé. Il rend ensuite hommage à cet homme qui a grandement contribué au développement de la commune de Saint Crépin Ibovillers et de la Communauté de Communes des Sablons.

Une minute de silence est respectée en sa mémoire.

Monsieur le Président explique ensuite que la CDCI réunie sous la Présidence du Préfet à accepter la demande d'adhésion de Laboissière en Thelle à la CCS ainsi que le rattachement de la commune nouvelle de Montchevreuil à notre intercommunalité. Il souhaite donc la bienvenue aux élus de ces deux communes.

I – Secrétaire de séance

Madame Sandrine LE CORRE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2018 ***est adopté à l'unanimité.***

III - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2018

Le compte-rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2018 ***est adopté à l'unanimité.***

IV – Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Madame LEGRAND explique qu'en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un*

rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles. »

Madame LEGRAND présente donc le rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

V – Décision modificative n°1 – Budget annexe « assainissement »

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement.

Au total, cette décision modificative est équilibrée en recettes **et en dépenses** à la somme de 0 €uro.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 du budget annexe « assainissement ».

VI – Création d'un budget annexe

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à la création d'un nouveau budget annexe destiné à réaliser des acquisitions foncières dans les zones d'activités économiques ou commerciale de compétence communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création de ce nouveau budget annexe.

VII – Budgets primitifs 2019

Monsieur FOURNIER présente la section de fonctionnement du budget général qui est équilibrée à la somme de 19 504 691 €uros.

Monsieur GUDEFIN présente ensuite l'ensemble des crédits d'investissement inscrits dans ce budget primitif 2019 (16 420 150 €uros).

Monsieur FOURNIER explique que 70 000 €uros ont été ajoutés sur le projet de budget d'investissement afin d'anticiper l'achat des bacs de tri sélectif pour les deux communes qui adhéreront au 1er janvier 2019 à la CCS.

Madame RIGOLLET LEROY demande si d'autres dépenses d'investissement ont été prévues au budget. Monsieur le Président explique que ce n'est pas le cas. Des crédits pourront éventuellement être inscrits au budget supplémentaire pour réaliser des travaux dans ces deux communes.

Monsieur le Président ajoute que pour l'église d'Amblainville, la volonté est de commencer les travaux dès que possible pour qu'ils soient terminés fin 2020. La réalisation de ce chantier est rendue complexe par la nécessité de suivre l'avis de la DRAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif 2019 du budget général dont le montant global s'élève à 35 924 841 €uros.

Madame LEGRAND présente ensuite l'ensemble des budgets annexes.

Budget annexe « Transports »

Ce budget est équilibré à la somme de **1 485 982 €uros**.

- section d'exploitation : 1 440 500,00 €uros

- section d'investissement : 45 482,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Transports ».

Budget annexe « Musée de la Nacre »

Ce budget est équilibré à la somme de **758 025 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Musée de la Nacre ».

Budget annexe « Piscine Aquoise »

Ce budget est équilibré à la somme de **1 085 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Monsieur LAGNY explique que l'entretien de la piscine n'est pas satisfaisant . A titre d'exemple, il explique qu'un urinoir de fonctionne pas depuis 3 semaines.

Madame LEGRAND informe le Conseil Communautaire que la société Vert Marine ne donne pas du tout satisfaction.

Madame RIGOLLET LEROY estime qu'à Chambly, malgré le changement de délégataire, le service n'est pas non plus satisfaisant.

Madame LEGRAND ajoute que l'ensemble des délégataires sont confrontés à des difficultés de recrutement des MNS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Piscine Aquoise ».

Budget annexe « portage de repas »

Ce budget est équilibré à la somme de **125 000 €**uros.

- section d'exploitation : 121 000 €uros
- section d'investissement : 4 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Portage de repas ».

Budget annexe « ZA les Vallées »

Ce budget est équilibré à la somme de **2 000 000 €**uros.

- section de fonctionnement : 1 000 000 €uros
- section d'investissement : 1 000 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « ZA les Vallées ».

Budget annexe « ZA Ivry le Temple »

Ce budget est équilibré à la somme de **390 000 €**uros.

- section de fonctionnement : 260 000 €uros
- section d'investissement : 130 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « ZA Ivry le Temple ».

Budget annexe « Parc de stationnement »

Ce budget est équilibré à la somme de **74 732,20 €**uros.

- section de fonctionnement : 74 000,00 €uros
- section d'investissement : 732,20 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Parc de stationnement ».

Budget annexe « Ancien site Norinco »

Ce budget est équilibré à la somme de **2 900 000 €**uros.

- section d'exploitation : 1 535 000 €uros
- section d'investissement : 1 535 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Ancien site Norinco ».

Budget annexe « assainissement »

Ce budget est équilibré à la somme de **44 450 €**uros uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Assainissement ».

Budget annexe « cafétéria »

Ce budget est équilibré à la somme de **9 275 €uros**

- section d'exploitation : 9 250 €uros
- section d'investissement : 25 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « cafétéria ».

Budget annexe « séminaires»

Ce budget est équilibré à la somme de **8 500 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « séminaires ».

Budget annexe : création et gestion d'un hôtel

Ce budget est équilibré à la somme de **226 700 €uros**

- section d'exploitation : 117 000 €uros
- section d'investissement : 109 700 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « création et gestion d'un hôtel ».

Budget annexe « ZA Reine Blanche »

Ce budget est équilibré à la somme de **8 836 280 €uros.**

- section de fonctionnement : 4 893 140 €uros
- section d'investissement : 3 943 140 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « ZA Reine Blanche ».

Budget annexe « Acquisitions foncières zones d'activités économiques ou commerciales »

Ce budget est équilibré à la somme de **4 000 000 €uros.**

- section de fonctionnement : 2 000 000 €uros
- section d'investissement : 2 000 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Acquisitions foncières zones d'activités économiques ou commerciales ».

VIII – Attributions de compensation

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier et Villortan vont fusionner au 1er janvier 2019 et former la commune nouvelle « Les hauts Talican ».

A ce titre, il convient de fixer le montant de l'attribution de compensation de cette commune nouvelle.

Monsieur le Président vous proposera de cumuler les attributions de compensation qui étaient jusqu'à présent prélevées et reversées pour chacune de ces trois communes.

Au total, la commune Les hauts Talican recevrait 3 863,89 euros d'attribution de compensation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation de Les hauts Talican qui est fixé à 3 863,89 € à compter du 1er janvier 2019.

IX – Demandes de subvention DETR

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR notamment pour l'aménagement des parkings à Beaumont les Nonains, Chavençon et Corbeil Cerf.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

X – Subvention à l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2019 à l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre (112 000 €uros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention.

XI – Subvention à l'association Les Cheveux d'Or des Sablons

Monsieur le Président vous proposera d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2019 à l'Association Les Cheveux d'Or des Sablons (13 000 €uros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention (Madame RAVIER et Messieurs TOSCANI, LAGNY et MARANDET n'ayant ni assisté aux débats, ni participé au vote).

XII – Baux Faurecia : accord de principe sur leur prolongation

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes loue à la société Faurecia des parkings pour son personnel. Cette location fait l'objet de trois baux distincts dont un bail emphytéotique de 25 ans.

La société Faurecia souhaite que la Communauté de Communes s'engage à prolonger ces baux et à accepter leur transfert à une société qui assurera le portage du foncier de cette entreprise sous réserve de garanties financières.

Monsieur le Président propose donc d'adopter une délibération de principe approuvant la prolongation des baux et leur transfert étant précisé que ces deux

points feront l'objet d'une nouvelle délibération lorsque l'ensemble des éléments seront connus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe d'une prolongation des baux consentis à la société Faurecia ainsi que leur transfert à une société fiduciaire de placement immobilier.

XIII – Modification du règlement des eaux pluviales

Monsieur le Président propose de procéder à une modification du règlement de service « eaux pluviales » approuvé par délibération du 28 septembre 2017 afin de remplacer la référence à une pluie décennale par la référence à une pluie vicennale pour le calcul du dimensionnement des ouvrages destinés à recueillir les eaux pluviales.

Cette modification permettra de se conformer aux exigences de la police de l'eau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du règlement des eaux pluviales.

XIV – Opération façade

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions dont les dossiers ont été retenus par la commission « opération façade » :

- Mme MASSELIN : 2 488,20 €uros (La Drenne – 38 Grande Rue)
- Mme MASSELIN : 1 188,00 €uros (La Drenne – 42 Grande Rue)
- Mme PLANTIN : 369,00 €uros (Bornel - complément)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi de ces subventions.

XV – Mise en place de réductions pour la boutique du musée

Monsieur le Président propose d'accorder une réduction de 10 % à la boutique du musée de la nacre (hors livres) pour les personnes qui présenteront un bon de réduction à découper dans les nouvelles des Sablons.

Cette offre promotionnelle serait valable jusqu'au 14 février 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette réduction de 10 % hors livres.

XVI – Admissions en non-valeur

Monsieur FOURNIER présente la liste des recettes du budget général, du budget annexe « portage de repas » et du budget annexe « assainissement » qui ne pourront pas être recouvrées par le Trésor Public et vous proposera de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces admissions en non-valeur.

XVII – Adico : adhésion au dispositif « Cigale » pour le Musée de la Nacre

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes adhère au dispositif « Cigale » proposé par l'Adico.

Ce dispositif permettrait la mise en place d'un point hotspot wifi gratuit et sécurisé au musée de la nacre moyennant un coût d'accès au service de 100 €uros HT et un abonnement mensuel 17 €uros HT pendant 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion au dispositif « Cigale » pour le Musée de la Nacre.

XVIII – Médecine du travail : adhésion au service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise

Monsieur le Président propose d'adhérer au service de conseil en prévention des risques professionnels mis en place par la CDG 60.

Cette convention permettrait à la CCS de répondre à ses obligations légales en matière de prévention de tout dommage causé à la santé des agents par leurs conditions de travail, de protection des agents contre les risques professionnels, et de maintien dans l'emploi et au reclassement des agents devenus inaptes.

Plus concrètement, la mission assurée par le CDG 60 consisterait en une visite médicale bisannuelle (ainsi que les visites d'embauches, les visites médicales de pré-reprise ou de reprise...) ainsi qu'en la mise à disposition d'un ingénieur en prévention des risques professionnels qui veillerait également à l'amélioration des conditions de travail des agents.

L'ensemble de ces prestations permettra également de mettre en place le document unique qui est obligatoire dans notre collectivité.

Le coût global de ces missions est fixé à 110 €uros par agent par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service de médecine du travail proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise.

XIX – Musée de la Nacre : convention de mécénat

Monsieur le Président explique que le Musée de la Nacre souhaite s'engager dans une dynamique active de mécénat pour l'aider à financer ses acquisitions d'objets de collection.

Le mécénat permet au mécène de déduire 60 % du don de ses impôts. Le musée doit par ailleurs offrir des prestations au mécène à hauteur de 25 % de son don.

Monsieur le Président propose donc d'adopter une convention type de mécénat ainsi qu'une liste chiffrée des prestations proposées aux mécènes.

Madame LEROY demande si cette convention pourra être étendue aux particuliers.

Monsieur GOBIER explique que le projet de convention de mécénat a dans un premier temps été élaboré à destination des entreprises. Une autre convention sera donc établie pour les particuliers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention type de mécénat ainsi que la liste chiffrée des prestations proposées.

XX – Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président vous proposera d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2018 (1 408,65 € brut)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH.

XXI – Questions diverses

- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2019. ***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette création d'emploi.***
- Demande de subvention à la DRAC pour l'achat d'une licence Actimuséo. ***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette demande de subvention.***
- Constitution d'un groupement de commande avec le SMAS et le SMEPS pour l'établissement d'un accord cadre pour la réhabilitation, le renforcement et l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux pluviales et usées. ***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la constitution de ce groupement de commande.***
- Convention avec GRDF pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz. ***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention.***
- Renouvellement du bail de la gendarmerie de Saint Crépin Ibouvillers dont le loyer annuel s'élève à 92 089,02 €. ***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer ce bail.***
- Maison départementale de la solidarité : le Département de l'Oise souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de 3 700 m² et non plus de 3 000 m² toujours au prix de 150 000 €. ***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette cession de 3 700 m² au prix de 150 000 € au profit du Département de l'Oise.***
- Monsieur DE LEON informe le Conseil Communautaire qu'une réunion publique sera organisée afin de sensibiliser sur le risque du frelon asiatique. Il est très important que chaque commune puisse relayer ce message de prévention afin de lutter efficacement contre ce fléau. Il ajoute

que des flyers seront réalisés par la ville de Méru et pourront être utilisés par toutes les communes des Sablons.